

Bureau du 26 janvier 2004

Décision n° B-2004-2036

commune (s) : Lyon 7°

objet : **ZAC du Parc de Gerland - Aménagement du parc des Berges du Rhône - Maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° 2003-1187 en date du 10 mars 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint dont la commission siège en jury, conformément à l'article 74-II-3 (4° et 5° alinéas) du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du parc des Berges du Rhône dans la ZAC du Parc de Gerland.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres siégeant en jury, le 19 décembre 2003, a classé première l'offre du groupement Tim Boursier Mougenot-Anne-Laure Giroud pour un montant de 196 510 € HT, soit 235 025,96 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 53, 61 à 65 et 74-II-3 (4° et 5° alinéas) du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° 2003-1187 en date du 10 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission d'appel d'offres siégeant en jury le 19 décembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc des Berges du Rhône de la ZAC du Parc de Gerland et tous les actes contractuels s'y référant, avec le groupement Tim Boursier Mougenot-Anne-Laure Giroud pour un montant de 196 510 € HT, soit 235 025,96 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2004 et suivants - compte 605 350 - fonction 824 - opération n° 0091.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,